es indigents c'est qu'ils y sont amenés par les exigences de leur clientèle personnelle.

Mais alors, l'administration charitable se trouvait-elle désarmée en présence d'abus qui lui étaient signalés ?

En 1890, la commission administrative du Bureau de Bienfaisance, en raison de l'augmentation progressive du nombre des familles secourues — augmentation parallèle à celle de la population — et devant des plaintes réitérées, crut devoir augmenter le nombre des médecins, dans l'espoir que les charges se trouvant ainsi un peu amoindries, il serait plus facile de les remplir. Son attente a été malheureusement déçue, puisque les mêmes réclamations surgissent encore actuellement.

La commission doit-elle cependant, pour quelques médecins qui n'ont peut-être pas entièrement rempli leur mandat, sacrifier tous les autres qui ont apporté dans leur service un dévouement absolu et à l'abri de toute critique ?

Il y a là, nous semble-t-il, une question d'équité, et, sans recourir à une mesure extrême, la commission était en droit de demander leur démission aux médecins dont elle avait sérieusement à se plaindre.

D'un autre côté, sans parler de la dépense, un ou deux médecins même en s'y adonnant exclusivement, pourront-ils suffire pour une besogne répartie entre huit de leurs collègues, étant donnée surtout la grande étendue de notre territoire.

Quoiqu'il en soit, la question est très délicate : elle mérite d'être sérieusement approfondie. Nous nous trouvons en présence, en effet, de certains abus à réprimer d'une part, et, de l'autre, de droits acquis incontestablement respectables.

Faut-il résoudre cette question au moyen de la mesure radicale proposée par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance ? Jusqu'à preuve contraire, nous ne le pensons pas.

La messe de Pâques à l'église du Sacré-Cœur. — La maîtrise de la paroisse du Sacré-Cœur renforcée de plusieurs amateurs, exécutera le dimanche de Pâques, à la grand'messe, la messe de Saint-Charles, avec accompagnement d'orchestre, de M. l'abbé Vandierdonck, vicaire de la paroisse. C'est l'auteur lui-même qui en dirigera l'interprétation.

L'orchestre exécutera un morceau à l'offertoire et une marche à la sortie.

Les cantines scolaires. — C'était mardi le dernier jour de fonctionnement des cantines scolaires pour les écoles primaires; mais dans les écoles maternelles le service se continuera après les vacances de Pâques.

Du 6 au 28 mars, le nombre de repas servis quotidiennement n'a guère varié; environ 1200 dont 9/10 gratuits et 1/10 payants.

Interruption de circulation au Pont de Neuville. — La circulation sera interrompue, pendant 40 jours, du 4 avril au 15 mai, pour le remaniement et élargissement de la chaussée, sur le chemin vicinal n° 2, dit du Pont-de-Neuville, dans la partie comprise entre les abords de l'école de garçons et le chemin vicinal n° 1, au Chêne-Houpline. La circulation pourra se faire route entre le Pont-de-Neuville et la Croix-Rouge, par la route départementale n° 14 (rue de Gand, rues Amiral-Courbet, Belle-Vue, Haute), le chemin vicinal n° 1 (rue de la Croix-Rouge), et le chemin vicinal n° 3 (rue du Chêne-Houpline).

Un portrait, peint par M. Vanhove de Roubaix, est actuellement exposé à la vitrine de M. Dumon, tapissier, rue Nationale. D'une ressemblance frappante, ce portrait dénote aussi de réelles qualités de dessin et de coloris. Nous avons entendu faire beaucouv d'éloges de l'œuvre de M. Vanhove.

Le distingué chef de notre musique municipale, M. Grisey, a accepté de faire partie du jury du grand concours international de musique qui aura lieu à Grenoble au mois d'août prochain.

M. Grisey composera le morceau imposé et le morceau de lecture à vue pour la division supérieure des musiques d'harmonie.

Un nouveau suicide. — La lugubre série continue. Mercredi, vers 11 heures 1/2 avant midi, on trouvait vendu à un crampon, à 2 m. 50 de hauteur, dans une chambre du rez-de-chaussée de la maison qu'il habitait avec sa famille, rue Lerouge, n° 35, Jean-Baptiste Hottekiet, âgé de 50 ans, marbrier, né à Bruyelle (Belgique). On coupa aussitôt la corde; mais tous les efforts que l'on fit pour rappeler le malheureux à la vie, restèrent inutiles.

Cet homme n'avait pas d'ouvrage depuis quatre mois; mais il n'était pas sans ressources, puisqu'il avait encore retiré, dimanche dernier, de la Caisse d'épargne, une somme de 100 francs. Malheureusement il s'enivrait souvent et, mardi après-midi, il ne lui restait plus que peu d'argent. Des agents de police l'avaient rencontré plusieurs fois, dans la journée, en état complet d'ivresse et, à six heures du soir, il fut conduit au poste et passa la nuit au violon, d'où il ne sortit qu'à huit heures du matin.

Il rentra chez lui à 10 heures; sa femme et quelques voisins à qui il parla, ne remarquèrent rien d'anormal dans son attitude. Il commanda à un de ses enfants de lui acheter un bout de corde, dont il avait besoin. C'est cette corde, qu'il avait eu le soin de doubler, qui lui a servi à mettre son funeste projet à exécution.

Il avait 6 enfants : l'aîné a 25 ans, et le plus jeune huit.

Un accident de voiture. — Mercredi, à 4 heures du soir, le fils de M. Xavier Dubrulle, boucher, âgé de 16 ans, allait remonter en voiture, rue de Menin, mais avant qu'il eut pu monter sur le marchepied, le cheval partit au galop. L'une des guides que le jeune homme avait saisis s'étant brisée, il tomba à la renverse, et la roue lui passa sur le bras droit.

Le cheval continuant sa course, alla se jeter, au sentier de Roncq, sur une voiture chargée de cendres que déchargeait M. Henri Clarisse, boucher, rue de la Latte et ce dernier fut atteint aux deux bras par les brancards.

Le cheval affolé se dirigea alors vers la rue de la Fin de la Guerre. Là son allure se ralentit, et on put l'arrêter.

M. le docteur Dewyn qui passait rue de Menin au moment de l'accident, donna les soins nécessaire à MM. Clarisse et Dubrulle fils, qui paraissent devoir en être quittes pour des contusions, relativement peu graves.

Halluin. — L'épidémie du croup tend à disparaître, a situation sanitaire redevient bonne.

— *Un accident de fabrique.* — Un ouvrier, Charles Delporte, occupé à la fabrique de coutils de M. Stock, rue St-André, nettoyait, mardi soir, le compteur à gaz, lorsqu'une explosion se produisit. L'ouvrier eut une fracture communicative de la jambe gauche. Sa blessure, quoique assez grave, n'inspire aucune inquiétude.

Les dégâts matériels sont insignifiants.

Roncq. — On signale un certain nombre de cas de variole et de rougeole dans la commune. La mortalité parmi les enfants, est assez élevée.

LILLE

UN IMMENSE INCENDIE A L'ARSENAL DES POSTES DE LILLE. — Le bruit courait, en ville, mercredi soir, que l'arsenal était en feu. Aussi, ce fut une panique générale, car on sait que dans un arsenal il y a toujours une quantité plus ou moins grande d'explosifs.

Le grand arsenal de la place de Lille est un des établissements militaires des plus importants de la première région. Il s'étend sur une superficie de trois hectares, entre la rue de Condé, la rue Bayard, le boulevard de Strasbourg et la rue du Guesclin. L'entrée principale se trouve rue de Condé.

Un bâtiment a été détruit de fond en comble; il avait une superficie de soixante mètres de long sur une vingtaine de large. Il comprenait un rez-de-chaussé, un étage et un grenier.

Il est bien difficile de détailler les diverses sortes d'objets qui se trouvaient dans ce magasin.

Néanmoins, nous pouvons dire qu'il y avait des outils de toutes sortes; un matériel complet de mobilisation, destinés à approvisionner en cas de guerre les corps de la garnison, des caisses d'armements, des culasses mobiles, presque tout le matériel de la cartoucherie, avec les appareils perfectionnés pour le chargement des obus à la mélinite, etc., etc.

L'alarme a été donné par Mme Renoux, la femme du concierge, qui était sortie vers 5 heures dans la cour pour ses besoins de ménage.

La concierge courut avertir M. Brun, ouvrier d'Etat, dont l'habitation est adossée au bâtiment qui brûlait. M. Brun rassembla le personnel de l'arsenal et organisa les premiers secours.

Pendant ce temps, M. le colonel Froment faisait télégraphier au poste des pompiers et au gouverneur de la place de Lille.

Les pompiers arrivèrent bientôt, avec des pompes à vapeur et des pompes à bras, qui furent mises successivement en batterie.

Mais tout était inutile. Le feu s'était étendu avec une grande rapidité, à tout le grenier, à l'étage et au rez-de-chaussée.

Enfin, quand le toit s'est effondré des flammes se sont élevées avec une telle intensité qu'on a craint un instant que tout l'arsenal ne s'enflamma, faisant sauter le quartier.

Le danger était terrible, car à côté se trouve un magasin rempli d'obus chargés de mélinite. Mais, les efforts des pompiers se sont concentrés sur ce point et tout danger a pu être écarté.

A 8 heures et demie, tout danger était écarté. Le bâtiment était complètement détruit et ce qui restait des murs, menaçait de s'écrouler.

A cent mille francs près, il est impossible d'évaluer les dégâts. Les uns disent qu'ils atteignent 500,000 francs, d'autres vont jusqu'à un million. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils sont très considérables, et qu'on ne pourra les déterminer qu'après un long inventaire.

La cause du sinistre est également inconnue; plusieurs hypothèses ont été émises, mais aucune est sérieuse.

Nomination dans la magistrature. — M. E. Ovigneur, avocat, attaché depuis deux ans au parquet, est nommé juge suppléant au tribunal civil de Lille, en remplacement de M. Dubois, nommé juge le 7 janvier dernier.

Mme Boulanger à Lille. — Le *Figaro* publie les renseignements suivants qui confirment ceux que nous avons déjà donnés sur le passage à Lille de la veuve du général Boulanger :

« La veuve du général Boulanger, très vieillie à ce que disent ceux qui l'on connue autrefois, vient de passer quelques jours à Lille chez des amis, la famille L..., rue Jacquemars-Giélée.

» Le secret sur sa présence avait été scrupuleusement gardé par les amis assez nombreux qu'elle a conservés là-bas.

» Mme Boulanger est partie avant-hier de Lille pour Bruxelles, où elle a à régler quelques affaires personnelles et ajoutons-le, on elle tient à visiter, à Ixelles, la tombe de son malheureux mari.

» Elle ne rentrera à Versailles que jeudi prochain. »

Le nouveau doyen de la faculté de médecine. — Par décision ministérielle du 19 mars 1893, M. le docteur F. de Lapersonne, professeur de clinique ophtalmologique à la faculté de médecine de Lille, est nommé doyen de ladite faculté pour une période de trois ans à partir du 21 mars.

Bourse linière. — On signale encore un bon courant d'affaires en toile, bien que la période de ventes tire à sa fin. En fils, les ventes faites pour l'exportation principalement en 20 lin et 16 étoupes à sec et en 40 lin au mouillé, ont ranimé la demande sur place, et il s'est traité plus d'affaires.

Il ne reste plus guère de lins de pays, la fabrication étant terminée dans toutes les contrées et les stocks étant nuls en campagne.

Moins d'affaires en lins de Russie ; plus d'affaires en étoupes ; prix fermes.

Marché aux blés de Lille du 29 mars 1893. (Cours commercial.) — Blés et farines : Affaires nulles, tendance faible.

On tient les blés de 15 à 16 francs les 80 kil.

Les farines en boulangerie sont offertes de 28 à 29 francs.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompéi (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 1/0.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Deux observations

Roubaix, le 29 mars 1893.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi, je vous prie, de présenter une observation, à qui de droit, par la voie de votre journal. Voici ce dont il sagit :

Il n'y a pas longtemps, en présence d'une épidémie cholérique dont nous étions menacés, M. le Maire de Roubaix a cru devoir rappeler, en le faisant placarder à nouveau, un arrêté tendant à interdire la circulation des petits tonneaux dans la ville à partir de six heures du matin l'été et huit heures l'hiver.

Cette précaution très louable et très appréciée du public en général n'a, malheureusement, jamais été observée et, je me permets même d'ajouter qu'on laisse en ce moment, circuler du matin au soir, dans les rues de la ville, des véhicules chargés de grands et petits tonneaux.

J'en ai rencontré en plein jour, avec un matériel défectueux, passant près des agents de police ; ce sont cependant des négligences qui pourraient nous coûter très cher.

L'observation de l'arrêté municipal ne coûte absolument rien à la ville : il suffit de la volonté des personnes chargées de l'exécution.

Et, puisque je présente une observation, si ce n'est pas trop abuser, j'en ferai une seconde dans le même ordre :

Il suffit de passer dans certains quartiers de la ville, et notamment le dimanche soir, rue de Lannoy, à partir de neuf heures, pour voir les façades de la plupart des maisons transformées en.... urinoirs.

Il me semble que cela ne doit pas être autorisé.

Avec mes remerciements et l'espoir de voir apporter un remède à cet état de choses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mon respect. *Un lecteur.*

Roubaix, 28 mars 1893.

PETITE CORRESPONDANCE

A. V. — Vous pouvez solliciter la faveur d'être dispensé, comme soutien de famille.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 29 mars.* — FAUX COMMISSIONNAIRE. — Mme veuve Masson, rue de l'Hospice, à Roubaix, avait en qualité de locataire M. Edgard Witzer ; elle commissionnait, pour l'avoir vu en compagnie et au service de ce dernier un certain Julien Dhénin, âgé d'une quarantaine d'années. Or, Dhénin se présentait mardi pour emprunter de Mme Masson au nom de son ancien patron vingt francs qu'elle lui remit sans méfiance.

Il se fait que M. Witzer n'avait donné aucune espèce de commission de ce genre à Dhénin, qui n'était même plus à son service : de là arrestation de Dhénin, qui comparait précédé d'une série de condamnations subies en France ou en Belgique. Dhénin encourt encore une peine de trois mois.

AU PONT SALEMBIER, à Roubaix, l'employé d'octroi, M. Dutat, avait vu une bande d'individus entourant une femme, avec des gestes menaçants. Il intervint, reçut lui-même des coups, mais réussit à retenir deux jeunes gens âgés d'une vingtaine d'années, Narcisse Selle, rattacheur et Joseph Mercier, manœuvre de maçon.

Ils nient avoir exercé des violences : ils n'ont guère, il est vrai, d'antécédents bien recommandables : il leur est infligé à chacun un mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

LES BRISEURS DE VITRES. — Deux gamins âgés de quatorze et douze ans, deux frères, Désiré et Gustave Landrieux, s'ingénient par plaisir à jeter des pierres dans les fenêtres et les portes vitrées.

C'est ainsi qu'ils ont cassé rue de Lannoy, à Roubaix, une glace d'une valeur de quarante francs, et une autre dans un estaminet du quartier.

A la cabaretière qui les avait pris en flagrant délit, l'un répond : « Je devais bien casser ce carreau-là, mon frère en avait cassé un autre ailleurs. » Le père, interrogé, ne se refuse point à ce qu'une correction soit infligée à ses fils, dont il ne sait plus que faire. Désiré Landrieux est envoyé dans une maison de correction jusqu'à ce qu'il ait accompli sa seizième année. Quant à son frère Gustave, il devra y séjourner pendant un an.

UN EXPULSÉ, Gustave Gerbaut, qui attendait à la prison, à la caserne de gendarmerie de Tourcoing, d'être conduit à la frontière, s'en est pris à l'un des gendarmes qu'il a traité de diverses épithètes malsonnantes.

Il est condamné à six jours.

UN CABARETIER DE TOURCOING, M. Cherbonnel, avait porté plainte contre ses deux fils, Jean et Prosper, âgés de dix-sept et seize ans qui, mis à la porte par lui, avaient brisé plusieurs vitres et exercé des violences sur leur mère.

A l'audience, le père déclare que s'il a porté ses doléances devant le commissaire de police, c'est dans un mouvement de vivacité, que sa déposition avait même été exagérée, il s'efforce d'excuser ses fils de son mieux. Il en est de même de la mère et d'une autre personne appelées aussi comme témoins. Le tribunal inflige à chacun des deux fils quinze jours de prison mais avec application de la loi Bérenger.

UN GARÇON DE TREIZE ANS, Fernand Demailly s'est, à Tourcoing, accupare d'une pièce de cinq francs au préjudice de voisins.

Il est envoyé en correction jusqu'à seize ans.

Me CONFORME.

Cour d'appel de Douai. — *Audience du mercredi 29 mars.* — SAVONS DES PRINCES DU CONGO CONTRE SAVONS DES PRINCES DU BENGALE. — M. Victor Vaissier a fait assigner, devant le tribunal civil de Lille, M. Charles Verlinger, coiffeur à Roubaix, et M. E. Desurosne, savonnier-parfumeur à Paris.

Le tribunal, par son jugement du 23 mai 1892, décide que les étiquettes du savon des Princes du Bengale sont l'imitation de celles du savon des Princes du Congo. Malgré des différences de détail, la ressemblance d'ensemble est très marquée. L'analogie s'accuse et s'accentue encore, quand on considère la boîte ouverte.

En conséquence, les premiers juges déclarent M. Desurosne convaincu de concurrence déloyale. Ini font défense d'user désormais de ses étiquettes, le condamnent à 200 francs de dommages-intérêts et, en outre des quatre-cinquièmes des frais, au coût d'une insertion de la décision judiciaire dans un journal.

M. Verlinger, pour avoir mis en vente le produit incriminé, est condamné à 50 francs de dommages intérêts et à un cinquième des dépens. Mais il doit être entièrement garanti et indemnisé de cette condamnation par M. Desurosne.

Celui ci a interjeté appel. M. Verlinger n'est plus en cause devant la Cour.

Une question de droit est d'abord soulevée par Me Fauchille, du barreau de Lille, au nom de M. Vaissier. L'appel n'est-il pas irrecevable pour exécution partielle du jugement par l'appelant ? En effet, M. Desurosne a remboursé à M. Verlinger le montant de la condamnation que cet autre défendeur a encourue en première instance.

Me Fauchille soutient que, tout plus, M. Desurosne pourrait encore discuter le quantum des dommages-intérêts. Quant au principe devenu définitif entre MM. Verlinger et Desurosne, par l'exécution du jugement, il doit l'être aussi au regard de M. Vaissier qui peut, en vertu de l'art. 1166 du code civil, opposer à l'appelant tous les moyens de droit dont jouirait son débiteur Verlinger.

Me Devimeux oppose que la Cour doit voir si, en fait, M. Desurosne a entendu acquiescer au jugement : qu'en réalité il n'en est pas ainsi; que, du reste, l'exception d'irrecevabilité n'est opposable que par celui vis-à-vis de qui la décision a été exécutée; qu'enfin l'exécution sur l'un des chefs d'un jugement n'implique pas acquiescement sur les autres.

Me Fauchille répond que, dans l'espèce, les solutions et condamnations se rattachent par un lien de connexité ou d'indivisibilité qui empêche, M. Desurosne d'échapper dorénavant au principe qu'il a accepté, en se soumettant à une des conséquences que les premiers juges en ont tiré.

Au fond, Me Devimeux, comparant les deux étiquettes, conteste l'imitation et la concurrence déloyale. A ce point de vue, Me Fauchille demande, au contraire, la confirmation du jugement et forme appel incident pour faire élever le nombre des insertions et le chiffre des dommages-intérêts. Il se fonde notamment sur ce que, depuis la décision de Lille, ont été opérées de nouvelles saisies qui tendent à établir que les étiquettes incriminées n'ont pas été totalement retirées du commerce.

Il a été question, au cours des débats, d'un autre procès entre les mêmes plaideurs, qui aurait eu lieu à Sedan, pour la dentelle crème, croyons-nous, et dans lequel M. Vaissier aurait aussi obtenu gain de cause.

ENCOURAGEMENT A LA CULTURE DU LIN

Voici le programme du concours organisé par le Comité linier du Nord de la France pour l'année 1893 :

Donner à l'agriculture les moyens de produire le lin au meilleur marché possible, tel est le but du concours.

Il faut que le cultivateur, en dépensant peu, arrive au maximum de production en filasse.

Il faut en même temps que cette culture soit rémunératrice pour lui, tout en vendant le lin à de bonnes conditions pour la filature.

Nous voudrions améliorer la culture du lin afin de lui rendre dans notre pays l'importance qu'elle y a eue autrefois.

Nous voudrions voir cette culture devenir véritablement industrielle et le cultivateur s'attacher moins à produire du lin fin et de qualité supérieure qu'à chercher à faire donner à la terre le maximum de rendement en produisant un lin ordinaire.

Tous ceux qui seront désireux de participer au concours devront tout d'abord donner leur adhésion à M. Eug. Debièvre, secrétaire du Comité linier, dans les délais les plus rapprochés, et lui retourner en même temps, rempli, le premier questionnaire dressé par M. Dubernard, directeur de la Station agronomique de Lille. Ce dernier, suivant les réponses obtenues, leur donnera toutes les indications nécessaires pour l'organisation de leur champ de concours.

Prix. — Grâce aux subventions du Gouvernement de la République, du Conseil général du Nord et de la Société Industrielle du Nord de la France, le Comité linier et la Société des Agriculteurs du Nord ont décidé qu'une somme d'environ vingt mille francs serait affectée en 1893 à un grand concours linier. Des récompenses, médailles et primes seront accordées :

1° *Cultivateurs.* — Aux cultivateurs qui, par l'établissement de champs d'expériences et de carrés d'essais, auront étudié rationnellement les diverses variétés de graines, ainsi que les engrais propres à augmenter le rendement et la qualité des lins, tout en restreignant les dépenses au minimum, afin d'arriver à un prix de revient très bas, permettant à l'industrie linière de soutenir la concurrence du jute et du coton.

Aux cultivateurs qui auront ensemencé le plus de lin proportionnellement à la superficie des terres qu'ils exploitent.

Enfin, aux cultivateurs qui auront obtenu les plus grands rendements en paille à l'hectare.

2° *Instituteurs.* — Il sera accordé également des récompenses aux instituteurs qui, par leurs conseils et leur collaboration, auront contribué à l'extension de la culture du lin, ainsi qu'à ceux qui auraient établi des carrés d'essais de ce textile.

Jurys. — Le Comité linier s'est chargé de l'organisation des concours et, d'accord avec la Société des Agriculteurs, il en dirigera la surveillance.

Dans chaque arrondissement, les vice-présidents de la Société des Agriculteurs seront chargés de désigner et de former les jurys qui examineront les cultures des concurrents et contrôleront tous les détails et les résultats des champs d'expériences installés par eux.

Plusieurs jurys pourront être installés dans un même arrondissement, si le vice-président le juge nécessaire.

Nombre des formalités à remplir. — Tout cultivateur ayant l'intention de prendre part au concours devra : 1° Envoyer son adhésion par écrit à M. E. Debièvre, rue Jean-Bart, 50, à Lille, puis le premier questionnaire, après avoir répondu exactement à toutes les questions qu'il pose; 2° Fournir au Comité linier un échantillon de dix kilogrammes de pailles récoltées; 3° Remplir, après la récolte faite, le deuxième questionnaire, en donnant tous les renseignements demandés et surtout le rendement exact à l'hectare, et le renvoyer à M. E. Debièvre.

Le Président la Société des Agriculteurs du Nord, J.-B. BONDUEL.

Le Président du Comité linier, ED. FAUCHEUR.

NOUVELLES MILITAIRES

Bureau militaire. — Un concours sera ouvert, dans chaque corps d'armée, le 8 mai prochain, pour l'obtention du grade d'officier d'administration du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires.

Les candidats devront adresser leur demande au gouverneur militaire ou au général commandant le corps d'armée de leur résidence et y joindre les pièces suivantes :

1° Copie certifiée de l'Etat des services sur papier libre; 2° Extrait de l'acte de naissance sur papier libre; 4° Copie du certificat d'instruction militaire pour les anciens engagés conditionnels.

NORD

Mgr l'évêque d'Arras à Cambrai. — Mgr Williez, évêque d'Arras, a tenu à venir saluer mardi Mgr l'archevêque dont il est, on le sait, le suffragant.

Sa Grandeur est arrivée, le matin, par le train de 10 h. 21. Mgr Monnier et M. le chanoine Sonnois, s'étaient rendus au-devant de lui à la gare.

Mgr l'archevêque a fait lui-même à Mgr l'évêque d'Arras, les honneurs de la ville métropolitaine. Il l'a conduit d'abord à la cathédrale et au tombeau de Fénelon, puis à l'église Saint-Géry, dont les illustres visiteurs ont admiré la hardiesse de construction.

Les deux évêques ont visité également le grand et le petit séminaire, ainsi que la maison-mère des Augustines.

Dans l'après-midi, à trois heures, le chapitre a tenu à présenter ses hommages au vénéré suffragant de l'Eglise métropolitaine de Cambrai. Messieurs les chanoines ont été reçus dans les salons de l'archevêché.

M. l'archiprêtre, doyen du chapitre, a pris la parole. Il a rappelé tous les liens unissant les deux églises d'Arras et de Cambrai, qui, on le sait, ont eu, pendant plusieurs siècles, des évêques communs. « Ces liens d'attachement, dit-il, subsistent toujours entre les fidèles comme entre le clergé des deux diocèses. »

— Entre les fidèles, entre le clergé, et entre les évêques des deux diocèses, a repris Mgr l'évêque d'Arras.

— Dans le passé, dans le présent et dans l'avenir a répondu Mgr l'archevêque.

Mgr l'évêque d'Arras a quitté Cambrai par le train de 4 h. 32, retournant à Arras.

Un duel entre deux sous-officiers. — Deux sous-officiers du 135e, nommés Delebois et Vampétéghem, en garnison à Maubeuge, s'étant pris de querelle dernièrement et s'étant livrés l'un sur l'autre à des voies de fait, l'autorité supérieure décida qu'une rencontre à l'épée aurait lieu entre eux sur l'emplacement du manège.

Cette rencontre a eu lieu mardi à cinq heures du matin en présence d'un maître d'armes. A la seconde reprise, le sous-officier Delebois reçut une blessure au poignet droit qui mit fin au combat.

Wallon-Cappel. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Benoît Darmion, notaire à Wallon-Cappel, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire, président du conseil de fabrique.

M. Darmion est décédé le 26 mars à l'âge de 42 ans et huit mois. Ses funérailles ont eu lieu mercredi matin.

La fermeture de la pêche. — Cette année, la pêche fluviale sera interdite, d'après les instructions notifiées aux préfets, du lundi 17 avril au samedi 17 juin inclusivement.

La pêche du saumon, de l'alose, de la lamproie, du mulet et des autres poissons voyageurs jusqu'ici non dénommés, mais vivant alternativement dans les eaux douces et salées, sera permise pendant cette période.

La pêche à l'anguille, sera également permise, mais à l'exception, dans les régions du littoral, des parties d'eau non soumises à l'inscription maritime.

PAS-DE-CALAIS

Saint-Omer. — La cour d'assises du Pas-de-Calais a condamné à cinq ans de réclusion un nommé Holbecque, âgé 55 ans, ancien notaire à Arras, pour abus de confiance.

J'ai lu dans le Larousse, comme disait... un homme célèbre : « *Le Tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion* ». « **Tapioca Rils** » justifie pleinement cette réputation ; c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ses qualités. 34285

« TATANIA. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 29 mars.* — Léon Delespaul, rue de l'Alouette, cour Lepers, 13. — Madeleine Enderlin, rue des Filatures, cour Bonte 5. — Marie Claeys, rue de Blanchemaille, 14. — Berthe Gras, rue de Jemmappes, 20. — Germaine Prouvost, rue des Fabricants, 38. — Pauline Duquenne, rue Cholsen, cour Malliez, 6. — *Mariage du 29 mars.* — Emile Rousseaux, 27 ans, tisserand, rue Sainte-Elisabeth, 30, et Désirée Lefebvre, 20 ans, ménagère, rue Sainte-Elisabeth. — *Déclarations de décès du 29 mars.* — Madeleine Chevalier, 4 ans, rue du Collège, 64. — Charles Verzagne, 63 ans, rue de la Paix, 13. — Adèle Choqueel, 62 ans, rue Saint-Etienne, 27. — Marie Dedessemaeker, 55 ans, rue Notre-Dame, 17. — Paul Legrand, 4 ans, rue de Barbieux, 58.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 29 mars.* — François Bonte, rue de Mouveaux. — Victor Delay, rue de l'Epine. — Jules Montagne, rue de Gand. — Marie Madeleine aux Orions. — Joseph Delepaut, rue de la Bienfaisance. — Marie Moerman, rue Belge. — *Déclarations de décès du 29 mars.* — Théophile Delloye, 24 ans, rattacheur, rue du Tilleul. — Jean Dholme, 3 ans, rue de Mouveaux. — Théophile Fraxman, 63 ans, rue des Anges. — Louis Simons, 43 jours, rue Fin-de-la Guerre. — Joseph Legrand, 1 mois, rue de Gand.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOSSUT-WICART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Alice Marie Joseph BOSSUT, décédée à Roubaix, le 29 mars 1893, à l'âge de 2 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Sainte-Messe Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sauveur-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 215.

Les amis et connaissances de la famille MASQUELIER-DAMBOUCQUIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis MASQUELIER, rentier, ancien conseiller municipal, décédé à Wittems, le 29 mars 1893, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Funérailles qui auront lieu le samedi 1er avril, à 10 heures 1/2, en l'église de Wittems. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Belle-Vue. — L'Obit du Mois, sera célébré le jeudi 27 avril, à 10 h. 1/2, en ladite église.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mardi 4 avril 1893, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Louise SPINNER, épouse de M. Auguste JOLY, décédée à Roubaix, le 9 mars 1893, dans sa quarante-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille RICHEROL-DEDESSUS LE MOUTIER qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie DÉDESSUS LE MOUTIER, veuve de M. Gilbert RICHEROL, décédée à Roubaix, le 29 mars 1893, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 1er courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre Dame, 17, à 3 h. 1/2.

BELGIQUE

Dottignies. — Un enfant de vingt-deux mois, en nourrice chez un charpentier nommé D..., au quartier du Triez, jouait, mardi après-midi, dans la cour, avec d'autres enfants, quand il tomba dans une fosse d'aisances.

Aux cris poussés par les autres enfants, on se porta au secours du bébé, qui fut retiré de la fosse. L'asphyxie avait fait son œuvre. Le pauvre petit était mort.

Grammont. — *Incendie d'une fabrique.* — Un incendie a complètement détruit la fabrique de tissus de Mme veuve De Mertier-Mahy, rue des Carmes.

Machines, ustensiles et magasin qui était bondé de marchandises, sont devenus la proie des flammes.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont estimées à 40,000 fr. Par ce sinistre, 30 ouvriers sont sans travail.

Quatrecht. — *Dramatique accident de chemin de fer.* — Une femme voulait absolument traverser la voie ferrée malgré la défense formelle du garde-barrière qui venait de signaler un train de voyageurs. Le garde s'efforça de la retenir cherchant à la terrasser. Hélas! précisément à l'instant où le train arrivait à toute vapeur, la malheureuse lui échappa et passant sous la barrière elle arriva au milieu de la voie où elle fut rapidement et jetée sur le côté. L'imprudente a été tuée sur le coup.

Grève de mineurs en Belgique. — Les mineurs du Bois du Luc, du Sud de Mons, du Borinage, de Saint-Ghislain et du Clos de Lambrechies sont en grève, au nombre de 800. Ils réclament une augmentation de salaire.

Garde et braconnier. — Lundi après-midi, le garde-chasse Edouard Decraene, de Houtle lez Courtrai, travaillait dans son jardin, quand il aperçut un individu qui pénétrait dans les taillis. Se doutant qu'il avait affaire à un braconnier, Decraene contourna le bois et alla à la rencontre du malfaiteur. Celui-ci, dès qu'il aperçut le garde, s'écria en flamand : « Attends, je vais Carranger ! » Puis il bondit sur le garde et le frappa de son couteau. Decraene évita les coups et s'enfuit en appelant son fils.

Le braconnier, qui poursuivait toujours le garde, porta à celui-ci, dans le dos, deux violents coups de couteau, puis s'esquiva.

Decraene, tout ensanglanté, se traîna péniblement jusqu'à sa demeure, où il tomba sans connaissance.

Ses blessures sont très graves; l'un des coups a perforé le poumon. La gendarmerie a procédé à l'arrestation du meurtrier.

Un hôtel incendié à Blankenberghe. — Un immense incendie vient d'éclater à l'hôtel Bauwens, sur la digue. On a fait venir les pompiers d'Ostende et de Bruges.

Depuis quelque temps, on travaillait à l'hôtel pour le hausser d'un étage.

CHOSES ET AUTRES

A l'examen du baccalauréat :

— Quelle est la distance du soleil à la terre ?

— Trente-sept millions de lieues environ.

— Comment avez-vous trouvé ce chiffre trente-sept ?

— Enorme !

***

Le général fait sa ronde : il visite les cuisines, et interroge le « cuisinier en pied ».

— La viande est-elle fraîche ?

— Oui, mon général, mais c'est le pain de soupe qui n'est pas fameux, il vous empâte la gueule !

— Mouvement du général.

— Mon général, s'il s'agissait de la votre, je ne dirais pas une gueule.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Dimanche de Pâques 2 avril, un concours de pigeons sur Douai, donné par M. G. Fourneau, cabaretier, 70, rue Turgot.

— Dimanche 3 avril, un concours sur Douai chez M. Emile Olivier, estaminet de la Place Ronde, rue Philippe-le-Bon.

— Dimanche 9 avril, un concours sur Douai, chez M. Decraene, estaminet du Pigeon Belge, rue Daubenton, 87.

— Lundi 10 avril, un concours sur Douai, chez M. Arthur Bowyn, estaminet de la Demi-Lune, rue Daubenton, 69.

Prix d'honneur : A chaque concours il y aura 2 lapins joués par série de 2 pigeons non désignés. La mise est fixée à 75 centimes par pigeon dont 25 centimes pour frais. Poules facultatives à 22 c., 50 c., 1 fr., 2 fr. et 3 fr. La mise en panier aura lieu le jour de chaque concours de 6 à 8 heures du matin. L'on jouera les zônes de l'Union fédérale.

— Dressages pour Douai : Seclin le dimanche 26 mars et Douai le jeudi 30 mars. Mise en paniers le matin, chez M. Gustave Fourneau.

— Dressages à partir du 23 avril et pendant to